

APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Marché nocturne des artistes.

Cette manifestation est ouverte aux associations, artisans, artistes indépendants, créateurs qui souhaitent proposer à la vente leurs propres œuvres, articles et produits.

Date de la manifestation: le 23 Août 2021

Lieu de la manifestation : Place du marché à Claouey

Installations mises en place : Les exposants, exposent avec leur propre matériel

Conditions:

1/ Dates et horaires d'ouverture :

Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son stand Lundi 23 Août de 18h à 22h

• Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

2/Installations et démontages des stands « exposant » :

Installation: Lundi 23 Août arrivée possible à partir de 16h30

Démontage: Lundi 23 Août à 22h

2/ Statut de l'exposant

- Artiste libre
- Artisan inscrit à la Chambre des Arts et Métiers
- Artiste inscrit à la Maison des Artistes
- Association loi 1901 (loisirs créatifs)
- Commerçant
- Auto entrepreneur (statut en rapport avec les arts créatifs)

3/ Articles ou œuvres proposés

- Les artistes, artisans, créateurs, devront proposer au public des œuvres, sculptures, objets, produits fait main et par la personne elle-même.
- Aucune revente de produits, articles, objets n'est autorisée sur la manifestation.

5/Assurance:

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais

aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que luimême ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

7/ Tarif redevance pour la période d'exploitation:

10euros les 3m x 3m par chèque ou espèce à l'ordre du trésor public, à restituer au service culture et animation directement, ou à envoyer par courrier (envoi recommandé avec accusé de réception) au 79 avenue de la Mairie 33950 Lège Cap Ferret dès que la commission d'attribution des places vous a confirmé votre participation à l'évènement.

Tarif 2021 avantageux appliqué en raison du contexte sanitaire et économique

7/ Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, accompagnée de photos présentant les œuvres ou réalisations.
- Pour les artistes libres : copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les artisans inscrits à la chambre des Arts et Métiers : copie de l'attestation d'inscription au registre des Métiers.
- Pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes : copie de l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes.
- Pour les associations loi 1901 : copie de la parution au Journal officiel.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

8/ Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis <u>jusqu'au 16 Août inclus</u> au service culture par mail à <u>culture.cb@legecapferret.fr</u> ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé réception) à l'adresse suivante :

Service culture et Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service animation. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE: 29/07/2021